



Fiche d'inscription 2022/2023



Représentant légal / Licencié adulte

Nom : Prénom :
Adresse :
CP..... Ville..... Date de naissance :
Portable :
Mail :



Tant que la bonne adresse Mail n'est pas validée sur Ten'up, Aucun mail ne pourra être reçu de notre part.

Enfant(s)

Nom : Prénom : Date de naissance :

Disponibilités :

Tarifs

	Licence	Cotisation	Cours
Cotisation sans enseignement (Licence + Adhésion) : LOISIRS			
Adulte	32	110	-
Jeune (- 18 ans)	22	90	-
Cotisation avec enseignement (Licence + Adhésion + cours)			
Adulte 1h de cours / 30 sem.	32	40	160
Adulte compétition* 1h30 de cours / 30 sem.	32	40	230
Jeune (- 18 ans) 1h de cours / 30 sem.	22	35	140
Jeune compétition* 2x1h30/30 sem	22	35	290

*Obligation de participer aux compétitions

➤ Autres tarifs

- Tarif étudiant (sur **présentation de la carte étudiante**) - 15%
- Accès aux courts (caution badge) Numéro : 15,00€
- Frais ASL : frais supplémentaires pour les licenciés **non-résidents à Luynes** 10,00€

Paiement	Espèces	ANCV	CAF	Chèque (Ordre ASL TENNIS)
Licence				
Cotisations +(Cours)				

Total Licence :€

Total Cot. + (Cours)€



Le règlement de la licence est obligatoirement fait séparément.

Pièces à fournir (cadre réservé à l'administration)

- Certificat médical pour les adultes et enfant
- Photo
- Règlement (ANCV/CAF/espèces/chèques (ordre ASL Tennis)). **La Licence est payable séparément**
 - ❖ Banque :
 - ❖ **N° de chèques : Licence** : Novembre : Janvier : Mars :

Règlement intérieur

Merci de faire préciser « compétition » si l'adhérent souhaite faire de la compétition.

Aucun accès aux courts ne sera autorisé sans que votre dossier soit complet.

« Le remboursement se fait uniquement sur le montant de la cotisation au prorata des mois restants et sur présentation d'un avis médical. Le montant des cours et de la licence sont acquis et non remboursables. »

« L'annulation des cours due aux intempéries ne pourra être reportée ; ce cas est indépendant de notre volonté. »

« En cas de Pandémie, aucun remboursement ne sera effectué. Le club essaiera au mieux de rattraper les cours en suivant les consignes gouvernementales. »

« L'utilisation des courts est strictement réservée aux adhérents dès l'âge de 14 ans, à jour de leur cotisation et aux personnes passées par le système de location. Si les joueurs ne sont pas présents dix minutes après le début du créneau réservé, celui-ci devient libre à nouveau. »

« Il n'y a JAMAIS cours les jours fériés et seulement ceux-ci ».

« Tout comportement jugé répréhensible pourra faire l'objet de sanctions telles que décrites dans les règlements fédéraux :

Première faute : avertissement sans frais (entraîneur)

Deuxième faute : suspension temporaire (dirigeants et entraîneur)

Troisième faute : exclusion définitive du club (dirigeants et entraîneur) »

« Toute absence au cours doit être signalée soit à l'enseignant soit au bureau de section. »

« Les déplacements domicile-lieu d'entraînement et retour se font sous la responsabilité du représentant légal. Il est impératif que les parents s'assurent que l'enseignement est présent et qu'à la fin du cours, l'enfant ne partira que si le parent se présente sur les courts. »

S'il souhaite que son **enfant** soit **autonome sur ces trajets**, il dégage la section Tennis de l'ASL de toute responsabilité. **Il doit** alors **cocher la case suivante**

Dans le cadre du **droit à l'image**, vous donnez votre **accord** pour que le titulaire de l'adhésion à l'ASL Tennis soit pris en photo lors de manifestations ainsi qu'à la publication de ces photographies dans un but non commercial.

Signature du représentant légal ou du licencié adulte,

Précédée de la mention « **lu et approuvé** » :